



## MAIRIE DE MONDOUBLEAU

Département de Loir et Cher – Arrondissement de Vendôme – Canton du Perche

### Procès-verbal de la séance de Conseil Municipal du LUNDI 13 MAI 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le **LUNDI 13 MAI**, à **19 heures**, le **Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Jean-Claude THUILLIER, Maire**

**Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15**

**Nombre de membres présents : 13**

**Date de convocation : le 6 MAI 2024**

**Etaient présents** Jean-Claude THUILLIER, Fanny MAZEAUD, Claude BOULAY, Odile CAPITAINE, Jean-Pierre ROCHET-CAPELLAN, Laëtitia SAROUL, Jean-Michel BRIMBŒUF, Christian BONIN, Anne-Marie LEROY, Stéphane MONNERET, Adeline MULOWSKY, Soizic POULET-MATHIS et Charles RICHARDIN.

**Absent(s) excusé(s) :** Thierry LOUVEL

**Absent(s) :** Jean-Christophe HULLIN

**Pouvoir(s) :** Thierry LOUVEL à Jean-Michel BRIMBOEUF

*Madame **Odile CAPITAINE** a été nommée secrétaire de séance.*

#### **0- Approbation des précédents procès-verbaux de séance**

Le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du **Lundi 8 AVRIL 2024** qui a été transmis à tous les conseillers.

Une 1<sup>ère</sup> modification a été demandée mais après un vote, 8 voix ont été portées contre cette demande. La demande de modification est donc rejetée.

Une 2<sup>ème</sup> modification est demandée et est acceptée. Cette 2<sup>ème</sup> modification sera effectuée.

Le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du **Vendredi 12 AVRIL 2024** qui a été transmis à tous les conseillers.

#### **1 - Tirage au sort jurés d'assises 2025**

Conformément à l'article 259 du Code de Procédure Pénale, la liste préparatoire des jurés d'assises 2025 doit comprendre 259 jurés, soit un juré pour 1300 habitants, conformément aux chiffres de la population légale authentifiée au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

La répartition des 259 jurés d'assises a été définie par arrêté préfectoral proportionnellement aux chiffres de la population des communes ou groupes de communes. Pour la Commune de Mondoubleau le nombre est de un (1).

Dans chaque commune, le Maire tire au sort publiquement à partir de la liste électorale un nombre de noms triple de celui fixé par l'arrêté préfectoral (article 261 du Code de Procédure Pénale) soit trois (3) noms pour la Commune de Mondoubleau.

Les membres du Conseil Municipal ont donc procédé au tirage au sort de trois personnes en vue de l'établissement de la liste préparatoire des Jurés d'Assises 2025 (parmi les électeurs âgés de plus de 23 ans au 1<sup>er</sup> janvier 2025 et ayant leur résidence administrative dans le Département).

## 2 – Zone d'Accélération des Énergies Renouvelables

Pour rappel, la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables (loi APER) a pour objectif de simplifier les procédures d'autorisation et de planification des énergies renouvelables (EnR) sur le territoire afin d'en accélérer le déploiement.

L'article 15 de la loi prévoit ainsi l'identification par les communes de zones d'accélération des énergies renouvelables afin d'atteindre les objectifs fixés au niveau régional et national.

Monsieur le Maire projette les zones identifiées en commission et informe qu'un registre sera disponible en mairie pour la consultation du public.

### PROJET DE DÉLIBÉRATION SUR LES ZONES D'ACCÉLÉRATION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Vu la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, notamment l'article 15,

Monsieur le Maire, sous réserve d'une consultation public, présente les zones identifiées comme zones d'accélération pour le développement des énergies renouvelables ainsi que les arguments ayant conduit à ces propositions de zones.

Les zones concernées sont les suivantes :

- ZAER Photovoltaïque : surface 804.994 m<sup>2</sup> (Voir annexe)
- ZAER Bois énergie/Géothermie : toute la commune (Voir annexe)

Monsieur le Maire soumet cette proposition de zones à délibération.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- DÉFINIT comme zones d'accélération des énergies renouvelables de la commune les zones figurant en annexe à la présente délibération
- VALIDE la transmission de la cartographie de ces zones à Monsieur le Sous-Préfet, référent préfectoral à l'instruction des projets d'énergies renouvelables et des projets industriels nécessaires à la transition énergétique, du département de Loir-et-Cher, sous forme cartographique (SIG) à l'adresse : ddt-aper@loir-et-cher.gouv.fr.

## 3 – Mise en place d'un budget participatif

Monsieur le Maire explique le principe d'un budget participatif.

Le budget participatif est un processus dans lequel des citoyens peuvent décider de l'affectation d'une partie du budget de leur collectivité territoriale. Cette démarche se traduit par l'allocation d'une enveloppe budgétaire de la part de la collectivité à des projets proposés et votés par les habitants. Le montant de l'enveloppe allouée à la démarche tourne, en moyenne, autour des 5% du budget d'investissement de la collectivité territoriale mais peut être plus modeste : 1 à 2 %.

La mise en œuvre d'un budget participatif comprend les étapes suivantes :

- Choix d'un montant et de critères de sélection ;
- Appel à projets avec ou sans présélection des habitants ;
- Étude et chiffrage des projets ;
- Campagne de mobilités par les porteurs de projets ;
- Vote ;
- Réalisation des projets.

Le budget participatif contribue à la participation citoyenne. La singularité du budget participatif tient au pouvoir concédé par la collectivité à des citoyens non élus de proposer, voter et donc décider de projets pour leur ville. Il est ouvert à tous les habitants.

Il faudra rédiger un règlement qui fixera les conditions d'organisation d'un budget participatif. Le montant des projets restera à définir.

Le Conseil Municipal est favorable à la majorité avec une abstention de principe de Monsieur RICHARDIN.

#### **4 – Projet rénovation éclairage public 2024 – Demande de subvention au titre du Fonds Vert**

Monsieur le Maire rappelle que la rénovation des dispositifs d'éclairage public a été engagée en 2023. 44 points lumineux ont été remplacés en LED sur l'armoire de commande du secteur « M » correspondant à la rue des Poilus, rue Taillefer, avenue et allée de la Gare, rue des Sables d'Olonnes, de la Petite Vitesse et le chemin du Pavillon.

Pour l'année 2024, il est prévu la rénovation de l'éclairage public avec système LED sur diverses rues, sur l'armoire « J », correspondant à la rue du Champs de Foire et l'armoire « A », correspondant à la Place du Marché, soit un total de 83 points lumineux.

Le montant total des dépenses estimatives s'élève à 36.804 € HT soit 44.164,80 € TTC

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- D'APPROUVER** ce projet de rénovation des luminaires d'éclairage public,
- DE SOLLICITER** auprès de l'Etat une subvention au taux maximal au titre du Fonds Vert-Rénovation des parcs de luminaires d'éclairage public.

#### **5 – Projet d'animation TLC « L'Egrenne » : L'Intention publique**

Afin de construire les actions culturelles et artistiques en lien avec le chantier du TLC « L'Egrenne » pour lesquelles la commune a reçu une subvention de 40.000€ pour 2024, la DRAC a recommandé la structure « L'Intention Publique » à la croisée de la création artistique et de l'ingénierie territoriale. Après une première prise de contact, « L'Intention Publique » a listé un certain nombre de propositions envisageables dans ce cadre. La programmation sera établie précisément en partenariat avec le Conseil Municipal et le consortium.

Madame Fanny MAZEAUD explique le projet d'animation du TLC « L'Egrenne » avec la structure L'Intention publique. Un dossier de présentation de la structure ainsi qu'un programme de préfiguration pour L'Egrenne a été envoyé à l'ensemble des conseillers municipaux.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité (1 voix contre de C.RICHARDIN et 1 abstention de S.POULET-MATHIS) décide :

- D'ACCEPTER** de missionner la structure « L'Intention Publique » pour la conception et la mise en œuvre de la programmation culturelle et artistique financée par la Direction Régionale des Affaires Culturelles en lien avec le chantier du Tiers-Lieu de Compétences « L'Egrenne »,
- D'AUTORISER** le Maire à signer une convention avec ladite structure.

#### **6 – PCC : Appel à manifestation d'intérêt 2024 – Plan cavalier Damien CABIRON**

Il est proposé au Conseil Municipal de répondre à l'Appel à Manifestation d'Intérêt 2024 lancé par les « Petites Cités de Caractère » pour l'établissement d'un Plan cavalier par Damien CABIRON (pour une réalisation en 2025 ou 2026). Ce plan peut servir en médiation, urbanisme, signalétique...Le passage par « Les Petites Cités de Caractère » permet d'obtenir une subvention de 25% de la DRAC. Le devis de Damien CABIRON étant estimé à 9.400€ HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- DE RÉPONDRE** à l'Appel à Manifestation d'Intérêt 2024

## 7 – Projet voiture autopartage Région Centre-Val de Loire

Pour répondre aux besoins de mobilité dans les territoires ruraux, La Région Centre-Val de Loire a lancé REMI + Autopartage, un service de véhicules électriques disponibles en libre-service, pour tous. Ces véhicules peuvent être empruntés sur une journée entière ou une demi-journée.

L'expérimentation a commencé en octobre 2023 dans 6 communautés de communes. Après un retour d'expérience, le dispositif sera étendu entre 2024 et 2025 aux 51 autres communautés de communes du Centre-Val de Loire. Le service, financé à 100% par la Région Centre-Val de Loire comprend :

-la mise à disposition de 3 véhicules électriques à vitesse automatique, modèle Peugeot E-208 avec une autonomie de 350Km sur la Communauté de communes des Collines du Perche réparties de la façon suivante : 1 véhicule à Sargé-sur-Braye, 1 véhicule à Saint-Agil et 1 véhicule à Mondoubleau.

Cette voiture autopartage doit être installée courant de l'année 2024 Place du Mail en face de la maison médicale à Mondoubleau.

## 8 – Emplois communaux

**Emploi « Chef de Projet » PVD** : le contrat de projet de Madame Marie LEFERT, recrutée en qualité d'Attaché Territorial contractuel pour accomplir les missions de Chef de projet « Petites Villes de Demain » s'est terminé le 2 mai dernier. Il avait été signé pour une durée de 3 ans à compter du 3 mai 2021.

Le programme « Petites Villes de Demain » se poursuit jusqu'en mars 2026. L'emploi étant pris en charge à 75% jusqu'à cette date, Monsieur le Sous-Préfet et son Secrétaire général adjoint nous conseillent fortement de recruter un agent afin de continuer à mener à bien les projets et actions identifiés dans la convention cadre signée avec l'Etat, le Conseil Départemental de Loir-et-Cher et le Conseil Régional Centre-Val de Loire.

**Emploi d'entretien des locaux** : le contrat qui avait été signé avec la société de nettoyage DIRTY FLOOR le 1er mai 2023 n'a pas été renouvelé car la prestation n'était pas satisfaisante pour un coût d'environ 20.000€ TTC à l'année. Il doit donc être envisagé soit un emploi en interne soit la signature d'un contrat avec un autre prestataire.

**Emploi agents techniques (Espaces verts)** : 3 départs en retraite sont prévus dans l'année à venir :

- 1<sup>er</sup> agent : départ fin 2024
- 2<sup>ème</sup> agent : fin mai 2025
- 3<sup>ème</sup> agent : la date n'est pas encore arrêtée mais probablement fin 2024/1<sup>er</sup> semestre 2025.

Il faut donc envisager un premier recrutement courant septembre/octobre 2024 pour la transmission des compétences.

## 9 – Compte-rendu des commissions municipales

### **Commission « Vie communale » du 23 avril 2024 :**

Lors de cette commission, les points suivants ont été examinés et discutés :

- Commémoration armistice du 8 mai 1945
- Fête nationale du 14 juillet,
- Festillésime, vendredi 28 juin 2024,
- Guinguette du 20 juillet sur la place, « Guinguette à Robert »,
- Fête de la Saint-Denis, début octobre,
- Colis de Noël aux aînés

### **Commission MAPA du 25 avril 2024 :**

Monsieur le Maire rend compte de la Commission MAPA qui s'est réunie le 25 avril 2024 à 9h30. Il s'agissait de sélectionner le Maître d'œuvre pour les travaux de réhabilitation de l'ancien bâtiment commercial en Tiers-Lieu de Compétences.

Monsieur Paul BERTRANET, de la société AVENSIA présente le rapport d'analyse des candidatures. 7 candidatures ont été reçues dans les délais (date limite 12 avril 2024). Les critères d'analyse sont les suivants :

-Critère 1 : appréciation de la motivation du groupement, formulée au travers d'une note de candidature ;

-Critère 2 : appréciation de la méthodologie de travail proposée par le groupement ;

-Critère 3 : adéquation des compétences techniques, financières et professionnelles avec l'objet de la consultation, appréciée au vu des moyens humains, financiers et techniques mobilisés par le groupement ;

-Critère 4 : adéquation entre les références du groupement et l'objet de l'opération et qualité architecturale de ces références

A l'issue de cette réunion, les 3 candidats suivants ont été sélectionnés :

-C+O Loire Architectes (37) ;

-LC Architecture (45) ;

-Constellation Studio (61).

La phase suivante sera la réalisation d'une offre plus détaillée que celle des candidatures. Les 3 candidats sélectionnés devront s'engager sur un prix, une vision architecturale...Ils ont 5 semaines pour réaliser leur offre. Une nouvelle réunion sera programmée pour la présentation de ces offres.

#### **Commission « Finances » du 29 avril 2024 :**

Lors de cette commission, les Conseillers Municipaux ont :

-validé le principe d'un budget participatif présenté par Monsieur le Maire,

-examiné les projets d'investissement à mettre en œuvre dans les années à venir.

#### **AFFAIRES DIVERSES**

- Monsieur C.BOULAY informe des travaux qui auront lieu dans le cadre du SIVOM rue Creuse et rue R.MEYER à compter du 3 juin et pour 2 mois.
- Monsieur Jean-Michel BRIMBOEUF rend compte pour le syndicat des Sports : le tournoi Futsal organisé par l'association La Soudaysienne du 20 et 21 janvier dernier s'est très bien passé. L'opération a permis de récolter un bénéfice de 1263,46€ qui a été reversé aux coopératives scolaires des écoles de Mondoubleau, Choue et Souday.
- Les travaux au DOJO sont terminés. L'éclairage LED a été installé à la Halle des Sports.

#### **-Dates à retenir :**

<b>Prochain Conseil Municipal</b>	<b>Lundi 10 juin 2024</b>
-----------------------------------	---------------------------

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h55.**

**Le Maire**



**Jean-Claude THUILLIER**

**La Secrétaire de séance**

**Odile CAPITAINE**

